



syndicat mixte des transports en commun

## Conseil syndical du 27 mars 2025

**Monsieur Roland JACQUEMIN**  
Président

**Rapport n° 06**

**Objet : Nomination du Secrétaire de séance**

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L 2121-15 du CGCT).

Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret (sauf si le conseil décide à l'unanimité, le contraire) par une élection à la majorité, éventuellement à trois tours.

**Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Syndical de désigner le Secrétaire de séance.**

Le Président,  
Roland JACQUEMIN